Image not found or type unknown

Probleme avec l'antenne tv-qui doit payer?

Par **Oana V**, le **21/11/2016** à **16:28**

Bonjour,
Mon locataire m'a laissé un message un samedi matin pour me dire que son antenne tv ne marchait plus.J'ai répondu aussi tôt,je lui ai dit que je m'en occupe(j'appelle le technicien). Celui ci ne répondait pas donc j'ai re-dit au locataire que son antenne sera réparée le jour même ou en début de semaine.Lundi j'ai obtenu un rdv avec le technicien pour le mardi mais je reçois quasi en même temps un texto du locataire qui me prévient qu'il a fait passer un technicien lui même et que celui ci m'enverra la facture? (remplacement du petit boîtier qui se trouve sur l'antenne tv-sur le toit)à mon domicile perso et à mon nom parce que "c'est pas à lui de la payer"...
Je voudrais savoir s'il a le droit de faire intervenir qq'un malgré mon refus== j'avais pris rdv pour faire réparer
et si c'est à moi de régler la facture ou à lui..
Merci

Par **Oana V**, le **21/11/2016** à **16:48**

Et comment lui dire tout ça?il y a une loi qui dit ça?je dois lui envoyer un courrier?pour l'instant la facture est chez moi...à mon nom
ou je dis a son technicien de la refaire a son nom er de lui envoyer? Je voudrais faire ça correctement car je sens qu'il va pas se laisser faire...il cherche la petite bête..et il est capable de la déduire du loyer..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés